

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel Nouvelle-Aquitaine		
Sur proposition du Conseil scientifique territorial de Poitiers		
Catégorie : Espaces protégés	Source de la saisine : Commune de Montbron	
Date de dépôt : Sans Objet	Date d'examen: 11/09/2019	
Décision n°2019-33		
Date de validation officielle : 11/09/2019	Objet : AVIS RNR de la Renaudie (16) Modification du tracé du GR4, sentier de la Renaudie	Vote ----- Présents : 10 Représentés : 20 ----- Pour : 30 Contre : 0 Abstention : 0

Contexte de la demande

Le sentier passait auparavant plus au sud, sur une partie privée hors RNR. Suite au refus d'un propriétaire, la continuité n'était plus assurée. Un changement de tracé était nécessaire. Le projet a été porté par la commune de Montbron.

En 2018, le CSRPN a demandé la production d'une EIN2000 pour la création du sentier GR dans la RNR. A la lumière de l'EIN2000 déposée et de l'arrêté d'autorisation pris par la DDT, le CST-P examine la suite à donner à cette demande.

•Examen du CSRPN,

Le CST-P regrette fortement que la commune de Montbron soit absente en séance.

Les travaux ont consisté à débroussailler un roncier, déplacer une clôture, poser des panneaux signalétiques et planter des charmes (d'origine non locale) en bord de route. Le CSRPN déplore que le sentier ait été réalisé sans avis du gestionnaire de la RNR, et en infraction avec la réglementation sur plusieurs points.

Des mesures de réduction seront néanmoins mises en place pour limiter l'impact de la création de ce sentier. L'arrêté d'autorisation au titre de Natura 2000 établi par la DDT donne un délai de un an au pétitionnaire pour mettre en œuvre les mesures décrites dans l'EIN2000.

Décision du CSRPN N-A

Le CSRPN N-A, après délibération et vote, formule à l'unanimité un avis favorable à la modification du tracé du sentier de la Renaudie sur la commune de Montbron, sous réserve de la mise en œuvre des mesures décrites dans l'arrêté d'autorisation au titre de Natura 2000.

A Poitiers, le 11 septembre 2019.



Laurent CHABROL

Secrétariat du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel – CST de Poitiers

15 rue Arthur Ranc, 86020 POITIERS CEDEX

☎ 05.49.55.65.92 / 05.56.93.32.82